

PRISE EN COMPTE DES INCIDENCES NEGATIVES DES INVESTISSEMENTS EN MATIERE DE DURABILITE

Les risques en matière d'investissements durables peuvent soit représenter un risque en tant que tel, soit avoir un impact sur d'autres risques et, corrélativement, contribuer de manière significative à des risques tels que les risques de marché, les risques opérationnels, les risques de liquidité ou les risques de contrepartie. Les risques de durabilité peuvent avoir une incidence sur les rendements à long terme ajustés au risque pour les investisseurs. L'évaluation des risques de durabilité est complexe et peut être basée sur des données environnementales difficiles à obtenir et incomplètes, considérées comme obsolètes ou autrement matériellement inexactes. Même lorsqu'elles sont identifiées, il n'y a aucune garantie que ces données seront correctement évaluées.

En matière climatique, la société de gestion a identifié deux types de risques supportés par les émetteurs : les risques physiques résultant de dommages directement causés par des phénomènes météorologiques et les risques de transition liés aux effets de la mise en place d'un modèle économique bas carbone : évolutions juridiques, réglementaires et politiques, changements de l'offre et de la demande, innovations et ruptures technologiques, perception par les clients et parties prenantes de la contribution à la transition.

Les risques liés à la biodiversité ne sont pas évalués faute de données et de méthodologie établie.

La société de gestion a analysé qu'à court et moyen terme ce sont principalement les risques de transition qui pourraient affecter les investisseurs. Si toutefois l'élévation de température était importante, les risques physiques deviendraient prépondérants. Les risques de transition liés au marché ou à la technologie sont latents mais pourraient se matérialiser très rapidement.

Les caractéristiques des risques de durabilité sont souvent difficiles à concilier avec les processus d'investissement standard qui sont basés sur des probabilités établies à partir du passé. La société de gestion mesure ces risques pour tous les portefeuilles et les intègre ponctuellement dans les décisions d'investissement en fonction de son appréciation de la survenance du risque.

En ce qui concerne la gestion du risque de durabilité, les risques suivants ont été identifiés :

- i) Risques réglementaires et juridiques pour les investissements non conformes à la politique d'investissement ou à la législation applicable (pays de localisation des actifs) ;
- ii) Actions en responsabilité pour impact négatif des actifs sur la santé humaine (locataires, voisins, municipalité...) avec impact possible sur la rentabilité de l'investissement et risque concernant la responsabilité de la société de gestion ;
- iii) Les injonctions d'effectuer des travaux de mise aux normes (normes environnementales) sur les actifs (impact sur la rentabilité de l'investissement et risque éventuel concernant la responsabilité de la société de gestion) ;
- iv) Interdiction de louer des biens non conformes (impact sur la rentabilité de l'investissement ; risque éventuel concernant la responsabilité de la société de gestion).

La société de gestion intègre dans son analyse les facteurs de risque ESG. Elle n'a pas d'objectif spécifique en la matière.